

MAISON DES LIVREURS — RETOUR SUR LES 4 MOIS D'EXPÉRIMENTATION

La mise en place

Avant l'ouverture de la maison des coursier·es au public, il était important de préparer les différents accompagnements. D'un point de vue pratique, le lieu proposé par l'AMLI est vraiment idéal et prêt à l'emploi. Nous avons juste eu à installer notre bureau et amener le matériel pour l'accueil des livreur·ses.

Les premières semaines ont surtout été passées à préparer les services proposés aux livreur·ses en contactant les différents partenaires (coopératives, associations, entreprises d'insertion, lieux d'accueil, etc.). Cela nous permet aujourd'hui de proposer ces accompagnements :

— Administratif

Coopcycle

- Aide à la création et la gestion de l'auto-entreprise.
Comment créer l'entreprise, comment déclarer ces revenus
- Aide aux démarches administratives courantes

AMLI

- Suivi des demandes d'asile et titres de séjour



— Économique

- Coopcycle
- Aide à la recherche d'emploi (relecture de CV / lettre de motivation, identification d'offres)

Riders Social Club

- Redirection vers des coopératives recherchant des CDI/CDD en cyclo-logistique



Structures d'insertion

- Mise en lien avec des structures d'insertion dans la cyclogistique du 18ème ou d'Île de France (*Solycycle* pour des mécanicien·nes vélo et, *Carton Plein* et la *Régie de Quartier de Stains* pour la cyclo-logistique)
- Mise en lien avec d'autres structures d'insertion (hors cyclogistique) : en fonction des demandes, via la plateforme de l'insertion.





Ces services ne sont pas figés, lors des diagnostics sociaux effectués avec les livreur·ses, si nous identifions des besoins mal remplis, nous tentons d'y répondre ou de rediriger vers d'autres structures compétentes. Par ailleurs nous demandons des retours aux livreurs pour les améliorer.

Un autre partenaire important qui n'a pas été mentionné est le **Centre Cerise** situé dans le quartier Montorgueil. Les bénévoles de ce centre ont ouvert des permanences aux livreurs environnant les mercredis (17h-20h) et vendredi (11-14h) en proposant **un lieu de repos et de soutien**. Nos actions ont été rapidement complémentaires car l'action du Centre Cerise permettait de faire connaître la maison des livreurs et ses services à d'autres livreurs et vice-versa.

L'accueil du public

Les communications autour de la maison des coursier·es ont commencé le 1er octobre par des publications sur les réseaux sociaux. Des tractages ont été réalisés dans les alentours du lieu pour faire connaître le lieu aux livreur·ses du 18ème arrondissement.

Ces communications et le bouche à oreille ont amené une fréquentation de plus en plus importante chaque weekend. Deux profils semblent se détacher. Certains livreurs viennent avec des demandes très ponctuelles, pour savoir par exemple comment déclarer leurs revenus, et d'autres reviennent régulièrement. Pour ces derniers, l'accompagnement est personnalisé en fonction des besoins et des difficultés du moment, ce qui permet de tenter de répondre à plusieurs problématiques. En général, le soutien administratif et économique correspondent aux services les plus demandés.

En tout, 30 livreurs ont été accompagnés par la Maison des Coursiers, le double de ce qui avait été prévu pour la phase d'expérimentation. Cela montre le réel intérêt et l'utilité de la maison des coursiers pour ses bénéficiaires. En termes de charge de travail cela s'est traduit par un important travail bénévole de la part de CoopCycle et des partenaires. Concrètement **environ 90 heures de travail bénévole ont été effectuées pour proposer les différents services** (accueil, accompagnements, tenue de permanences syndicales, coordination avec le Centre Cerise) en complément de la salarisation d'une responsable coordinatrice de la Maison des coursier·es.

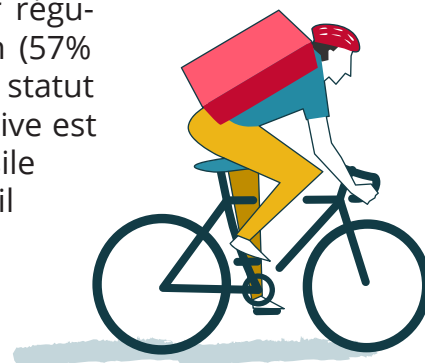
— Accompagnement économique

La plupart des livreurs rencontrés cherchent à trouver un travail salarié (**71% déclarent vouloir poursuivre la livraison de manière salariée** s'ils en avaient l'occasion). Cela semble s'expliquer par les **rémunérations plutôt faibles des plateformes** (1000€ en moyenne par mois avant paiement de l'URSAFF), les difficultés induites par le statut d'indépendant (pour trouver un logement par exemple) ou car cela ouvre la possibilité d'une régularisation par le travail. Pour le moment, l'aide consiste à préparer les livreurs à des candidatures dans la cyclologistique ou dans d'autres secteurs, en relisant leurs CV et en identifiant les offres adaptées à leur situation et compétences. En tout, **13 livreurs ont été accompagnés dans ces démarches** ce qui a abouti à **5 embauches dont 2 en CDI**. Ces résultats sont encourageants pour la suite, il est important de noter que les embauches concernent les livreurs avec de l'expérience (plus d'un an dans la livraison) et/ou avec d'autres compétences (études et/ou expérience dans d'autres secteurs). Par ailleurs, 71 % des livreurs ont déjà eu une autre expérience professionnelle mais seulement 28 % ont fait des études supérieures ou des formations professionnalisantes.

— Accompagnement administratif

La régularisation des livreurs est le sujet qui est le plus problématique et qui bloque le plus leur insertion sociale et professionnelle. En effet, s'ils n'ont pas de titres de séjour valable, ils ne peuvent pas espérer trouver une activité mieux rémunérée ou adaptée à leurs compétences. Par ailleurs, cela les contraint à passer par des tiers pour travailler sur les plateformes. Cela amène souvent (environ la moitié des cas) des rentes élevées auprès des personnes louant leurs comptes sur les plateformes de livraison et qui récupèrent entre 30 et 50% des revenus générés par les livreurs. En tout, **20 livreurs (les deux tiers) n'ont pas de titre de séjour stable et confirmé**. Nous les accompagnons dans leurs démarches grâce à l'AMLI et aux permanences mensuelles des syndicats CNT-SO et de Sud Commerces.

Le fait de ne pas avoir de titre de séjour les contraint à rester dans cette situation où ils travaillent (sans espérer une régularisation par le travail car ils ne sont pas salariés) et cotisent mais ne peuvent pas accéder à des revenus dignes, à un logement, etc. Pour les plus jeunes, cela empêche également un début ou une poursuite d'étude, notamment dans les secteurs demandant des stages ou une alternance. Pour les aiguiller face à leurs besoins, **la maison des coursiers héberge une permanence de la CNT-SO et de SUD Commerces** sur ces questions chaque premier samedi du mois. Cependant, la situation spécifique des livreurs rend difficile leur régularisation alors même qu'ils travaillent à temps-plein (57% livrent entre 9 et 12 heures par jour travaillé) sans le statut de salariés. Pour la plupart, leur situation administrative est assez incertaine, ils ont souvent été déboutés de l'asile mais ne peuvent espérer de régularisation par le travail car ils ne sont pas sous le statut de salariés.



En plus de ces enjeux, la maison des livreurs est utilisée par les livreurs comme lieu de conseil et d'aide pour de nombreuses démarches administratives. Les livreurs nous sollicitent pour des demandes très variées comme pour relancer les démarches d'échange de permis étranger en permis B, pour apprendre à faire ses déclarations Pôle Emploi, gérer son compte Vélib', etc.

En tout, 12 livreurs ont été accompagnés dans ces différentes démarches.

— Problématique du logement

La question du logement est également une problématique importante à laquelle la maison des livreurs n'arrive pas à répondre pour le moment. **60% des livreurs ont des situations instables** (hébergement temporaire ou en squat) ou sont sans-abris de manière ponctuelle ou régulière. La maison des livreurs n'a pas d'autre solution que de diriger vers les services du 115 sans que cela porte ses fruits la plupart du temps. Les livreurs subissent le manque de place d'hébergement d'urgence mais aussi l'absence du statut salarié qui rend plus difficile l'accès au parc locatif privé.

— Problématique des accidents de la route

La question des accidents de la route est parfois posée. En effet, **57% des livreurs ont déjà eu un accident de la route lors de leur travail**. Parmi ces livreurs accidentés, 62% ont du arrêter temporairement de travailler. Cet arrêt n'est pas toujours indemnisé étant donné que les protections des plateformes ne s'appliquent pas s'ils utilisent le compte d'un tiers. Pour les personnes accidentées et qui sont venues nous consulter dans le cadre de la maison des coursiers, nous leur avons expliqué la procédure pour remplir un constat d'accident afin d'être indemnisés.

— Lieu de repos

Il est important de noter que peu de livreurs viennent uniquement pour profiter uniquement du lieu de repos. La majorité viennent plutôt obtenir des solutions à leurs besoins et repartent une fois l'entretien fini.

Enfin, plusieurs non-livreurs viennent à la maison des coursier·es pour demander des informations sur des accompagnements ou d'autres services (accueil de jour, distributions alimentaires, service d'écrivain public). Dans ces cas-là, le lieu sert de redirection vers d'autres associations du 18ème ou de Paris.

— Accompagnement syndical

La maison des coursiers est aussi un lieu qui permet aux livreurs de solliciter ou d'être aidés par des syndicats de livreurs. Cinq livreurs ont ainsi pu être dirigés vers nos partenaires syndicaux pour gérer des soucis avec les plateformes de livraison ou avec d'anciens employeurs. Aussi la section livraison de la CGT a utilisé le lieu pour une réunion syndicale avec des livreurs. Ce genre d'évènement pourrait être amené à se reproduire, notamment avec l'arrivée des élections des représentants professionnelles pour les VTC et livreurs de repas qui doivent se tenir début 2022.



Les profils

Pour le moment, deux types de profils de livreurs bénéficient des accompagnements de la maison des coursiers :

- **Les livreurs qui bénéficient des accompagnements économiques et administratifs** : ces personnes viennent à la maison des coursiers principalement pour rechercher un travail salarié (dans la livraison ou un autre secteur) et pour des démarches administratives. Ces livreurs ont l'autorisation de travailler en France et ont des situations plus stables du point de vue du logement ou économiquement. Ils représentent environ un tiers des livreurs accompagnés.
- **Les livreurs en recherche de régularisation** : ces personnes viennent à la maison des coursiers pour commencer ou relancer des démarches de régularisation. Ils peuvent également être informés sur leurs droits et être accompagnés dans des démarches annexes mais la plupart du temps, leur statut administratif les bloque dans leur insertion. Ils représentent environ les deux tiers des livreurs accompagnés.

Pour la suite

La maison des livreurs ouvre ses portes du **mercredi au samedi de 12h à 19h** à partir du 12 janvier 2021. En plus de continuer nos actions, nous allons travailler sur **l'élargissement du public accueilli** en **relançant la communication auprès des livreurs** par différents canaux (tracts, posts réseaux sociaux et bouche à oreille).

Nous allons aussi travailler aux réflexions autour du lieu avec les livreurs en leur demandant des services ou des aménagements qui leur sembleraient utiles. Par exemple, des formations à l'informatique vont être mises en place car ce besoin a émergé de nos échanges avec les livreurs. Nous allons aussi réfléchir à de nouveaux dispositifs pour que les livreurs s'approprient la maison des coursiers comme un lieu de repos.